



Revue de presse
Gouvernance des eaux souterraines
d'Abitibi-Témiscamingue
7 janvier – 28 janvier 2015

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Olivier Pitre, Directeur

SESAT

Tél: (819) 732-8809 poste 8239

Courriel : olivier.pitre@sesat.ca

Le COBAMIL et Abrinord opposés au projet d'oléoduc Énergie Est

Environnement. Les organismes de bassins versants de la rivière du Nord (Abrinord) et de la rivière des Mille Îles (COBAMIL) s'opposent au projet de construction de l'oléoduc Énergie Est, tel que déposé à l'Office national de l'énergie (ONÉ) par TransCanada en octobre dernier.

Le 30 octobre, TransCanada a déposé un projet de construction d'un pipeline qui permettrait l'acheminement du pétrole de schiste et des sables bitumineux vers l'est du Canada. Selon le tracé préliminaire, l'oléoduc Énergie Est traverserait le territoire de sept municipalités des zones combinées des deux organismes de bassins versants (Saint-André-d'Argenteuil, Lachute, Mirabel, Sainte-Anne-des-Plaines, Mascouche, Terrebonne et Repentigny).

Les deux organismes de bassins versants estiment que l'oléoduc traverserait plus d'une centaine de cours d'eau, de vastes zones vulnérables à la contamination des eaux souterraines ainsi que plusieurs milieux humides sur leurs territoires. L'emprise permanente de 25 mètres le long de l'oléoduc engendrerait aussi la perte de milieux forestiers indispensables à la protection des zones de recharge de l'eau souterraine.

Autres Nouvelles

La crédibilité de Gilles Cloutier mise en doute

30 ans et une autre soirée gastronomique

Coup de théâtre dans le dossier de la salle de spectacle au centre-ville

Au fil des rounds – l'actualité de la boîte Le blogue de Richard Cloutier : www.boite-o-rama.com

Jevpalovs signe un contrat avec les Sharks

Corinne Payne présidente



Cinq prix de 1 000\$ à gagner pour commencer l'année du bon pied.

[> PARTICIPEZ MAINTENANT](#)

Réponses insatisfaisantes

Lors de la rencontre d'information, il n'a pas été possible de connaître avec précision les techniques de franchissement qui seront utilisées pour chacun des cours d'eau, ni les critères qu'utilisera l'entreprise pour identifier les «cours d'eau majeurs». Concernant les rivières du Nord et des Outaouais, le forage directionnel, préconisé initialement par TransCanada, a été jugé techniquement irréalisable. TransCanada aurait proposé une méthode de franchissement par tranchée ouverte, généralement privilégiée pour des «cours d'eau mineurs».

La localisation des vannes de sectionnement demeure également inconnue. Il n'est donc pas possible de savoir si ces dernières seraient situées de part et d'autre des rivières, tel que l'exige la norme canadienne CSA Z662-11, et s'il y en aurait à intervalle régulier.

Quant aux mesures d'urgence en cas de déversement, la compagnie n'a pas répondu à toutes les interrogations des représentants des organismes de bassins versants. Ceux-ci demeurent vivement préoccupés, puisque le temps de réponse aux urgences pourrait atteindre 22 minutes ou plus.

«Considérant que les OBV sont des gardiens de l'eau et que le projet d'oléoduc Énergie Est pourrait mettre en péril nos ressources hydriques, tant de surface que souterraines, il est de notre devoir de le rejeter tel que déposé à l'ONÉ. De potentielles retombées économiques ne doivent pas se réaliser au détriment de nos ressources naturelles, à priori de l'eau, essentielle à la vie», explique la présidente du COBAMIL, Denise Cloutier. (DB)

Eau contaminée par le sel: le MTQ poursuivi pour 4 millions



L'eau potable de la Pépinière 55 de Saint-Étienne-des-Grès serait contaminée par le sel de déglacage. Elle a d'ailleurs entamé des poursuites de 4 millions \$ contre le ministère des Transports.



BRIGITTE TRAHAN
Le Nouvelliste

(Saint-Étienne-des-Grès) La Pépinière 55 de Saint-Étienne-des-Grès a entamé des poursuites judiciaires de 4 millions \$, il y a trois ans, contre le ministère des Transports du Québec, un geste qu'elle avait gardé secret, jusqu'à mercredi, car tout laissait croire que le dossier se réglerait hors cour, ce qui ne semble pas vouloir se concrétiser.

ma.PRESSE

 Ajouter

PARTAGE

 Partager 9

 Tweeter 8

 g+1 0





Réjean Lapointe, propriétaire de la Pépinière 55, a décidé de mener un combat judiciaire contre le ministère des Transports du Québec. Il considère que les problèmes d'eau potable dans le secteur de la Pépinière, à Saint-Étienne-des-Grès, sont dus à l'épandage de sel de déglacage sur l'autoroute de l'Énergie.

PHOTO: STÉPHANE LESSARD, LE NOUVELLISTE

L'entreprise connaît en effet de graves problèmes avec son eau potable depuis 2007 parce que le sel de déglacage s'infiltré dans la nappe phréatique. L'utilisation de cette eau a fait mourir de nombreuses cultures dans ses serres, dit-il.

Le propriétaire, Réjean Lapointe, avait invité tous ses voisins, mercredi, pour les prévenir de la situation et leur demander de prendre régulièrement des échantillons d'eau afin de s'assurer de pouvoir entamer des recours contre le MTQ, si nécessaire. L'eau potable de quelque 70 propriétés alimentées par cette nappe phréatique est en effet compromise, indique M. Lapointe, et certaines sont d'ailleurs déjà affectées par cette problématique.

C'est le cas de Thérèse Boisvert, voisine immédiate de la Pépinière 55. Cette dernière indique que l'eau, chez elle, «goûte le sel» et que ce sel endommage divers appareils, comme le chauffe-eau et la bouilloire ainsi que ses plantes. «Oui, il y a eu des analyses et c'est contaminé, pas juste par le sel. Mais quand on leur demande une réponse (au MTQ), on n'en a pas», déplore cette citoyenne.

M. Lapointe a averti ses voisins que la valeur de leur propriété pourrait chuter si le sel de déglacage du MTQ se rend jusqu'à leur robinet.

La direction régionale du ministère des Transports n'a pas voulu commenter l'affaire, mercredi, puisque la cause est devant les tribunaux. Le ministre des Transports, Robert Poëti, a été interrogé à ce sujet, mercredi, lors d'une mêlée de presse. Il a déclaré: «De façon générale, toute l'utilisation des sels de déglacage ou des abrasifs, c'est réglementé et approuvé.»

Des correspondances entre le MTQ et le propriétaire de la Pépinière 55 indiquent toutefois que le MTQ est au courant de la problématique.

En juin 2008, le responsable du service géotechnique du MTQ à Québec a écrit au directeur régional du ministère pour lui expliquer ceci: «En ce qui concerne la salinité de l'eau, nous concevons qu'elle puisse provenir des sels déglacants épandus sur l'autoroute l'hiver.» Le problème survenait au printemps, alors que les nouvelles cultures de la Pépinière 55 étaient en marche sous les serres. Résultat, tous les plants sont morts.

À LIRE AUSSI

[Un péage qui cause des ennuis](#)

[Infrastructures routières: des écarts malgré les milliards](#)

[L'avis de faire bouillir l'eau demeure en vigueur à Winnipeg](#)

[L'avis d'ébullition de l'eau maintenu à Winnipeg](#)

[São Paulo envisage des rationnements d'eau](#)

SUR LE MÊME THÈME

[ministère des Transports du Québec |](#)

[Ressources naturelles](#)

DU MÊME AUTEUR

[À la recherche de parcours exceptionnels pour les Pythagore](#)

[Eau contaminée par le sel: le MTQ poursuivi pour 4 millions](#)

[vont bien](#)

[Investissement en génie mécanique au Cégep](#)

[Moisson Mauricie: une campagne majeure de financement de 2 millions \\$](#)

Pour régler le problème, le service géotechnique du MTQ propose alors de construire un nouveau puits plus à l'est de la Pépinière 55. Le MTQ accepte, en octobre 2008 et défraie les coûts de 36 880 \$. Le ministère demande, en échange, de fournir en eau sa halte routière. Le MTQ mandate son agronome pour analyser les pertes encourues par la Pépinière 55.

Sur les entrefaites, le tout nouveau puits de la Pépinière 55 est lui aussi contaminé par le sel de déglacage. Le propriétaire de la Pépinière demande alors de puiser son eau de l'autre côté de l'autoroute 55.

En mars 2011, toutefois, le MTQ nie toute responsabilité dans la contamination du nouveau puits et refuse d'acquiescer à la demande de M. Lapointe. Ce dernier trouve la réaction d'autant plus dommageable qu'il aurait pu profiter du fait que le MTQ était en train de faire traverser des fils électriques sous terre d'une rive à l'autre de l'autoroute 55 pour faire passer en même temps sa canalisation d'eau.

Mercredi, beaucoup de citoyens présents n'étaient pas au courant que leur eau potable risquait d'être contaminée par les sels déglaçants.

Chez René Dauphinais et Lise Houde, d'autres voisins de la Pépinière 55, on craint un peu de voir ce que révéleront les analyses de leur eau potable. Le couple a déjà des doutes puisqu'il a dû changer plusieurs éléments de sa tuyauterie pour cause de corrosion anormale.

Réjean Lapointe estime que son entreprise est carrément en péril et tous ses projets d'expansion sont irréalisables tant que cette affaire ne sera pas réglée.

Il propose une solution peu coûteuse pour venir à bout du problème, soit l'application d'une couche de sol argileux sur le dessus du coteau qui pourrait canaliser l'eau saline ailleurs.

«Nous voulons que des solutions permanentes soient examinées pour arrêter de contaminer la nappe», demande-t-il en désespoir de cause.

Citoyen de l'Harricana

13 jan. 2015

Francis Bérubé

Malartic défend son eau potable



Par [Francis Bérubé](#)
Mardi 13 janvier 2015 13:37:03 HNE



Photo: TC Média - archives/Jean-François Vachon

Jack Burke, cycliste de l'édition 2013 du Tour de l'Abitibi, acquitté après avoir été testé positif pour dopage après l'étape de Malartic.

 **Recommander** 37

 **Tweeter** 1

 **8+1** 0

 **PARTAGER**

 

[Signaler une erreur](#)

MALARTIC - Préoccupée par les questionnements soulevés sur la qualité de son eau, la Ville de Malartic a entrepris de faire la lumière sur la question.

Après l'acquiescement d'un cycliste du Tour de l'Abitibi, sur qui pesait des allégations de dopage, la qualité de l'eau de Malartic avait été remise en cause. En effet, la défense du cycliste Jack Burke s'articulait notamment autour de la prétention que le produit pharmaceutique, l'hydrochlorotiazide (HCTZ), s'était retrouvé dans son organisme après qu'il eût consommé l'eau de Malartic.

«Surpris, décontenancés par cette décision et très préoccupés par la qualité de notre eau, nous avons fait appel à Mme Christiane Ayotte, sommité mondiale en matière de dopage sportif afin d'avoir une expertise scientifique. À savoir si un tel produit peut se retrouver dans notre eau, celle-ci est catégorique. Il est techniquement impossible qu'un produit pharmaceutique tel le HCTZ puisse s'y retrouver puisque notre eau est puisée à même un esker, se trouvant à plus de 4 km au nord-ouest de la ville et que les boues résiduelles se trouvent dans des bassins qui se situent à l'extrême est, à plus de 5 km de l'esker en question», a expliqué le maire de Malartic, Martin Ferron, dans un communiqué à cet effet.

La direction de la Santé publique corrobore

Afin d'obtenir différents avis scientifiques sur la question, la Ville a également fait appel à la direction de la Santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue pour écarter tout doute sur la qualité de son eau. Dans un extrait d'une lettre à cet effet, le docteur Frédéric Bilodeau, conseiller en santé environnementale à la direction de la Santé publique, explique ce qu'est le HCTZ et quelle est son utilisation.

«Tout d'abord, le HCTZ est un diurétique, c'est-à-dire qu'il permet d'uriner en plus grande quantité en éliminant l'excès de sel et d'eau de l'organisme. Ce médicament est principalement utilisé pour diminuer la pression artérielle. Dans le monde du sport, ce médicament peut être utilisé pour masquer la présence d'autres drogues augmentant la performance. Cette substance ne se retrouve pas à l'état naturel. C'est un médicament fabriqué par les compagnies pharmaceutiques. Ce médicament n'est pas utilisé pour le traitement de l'eau potable ni dans les activités minières. La seule source de HCTZ proviendrait de l'urine des personnes qui en consomment sous prescription médicale.»

Le maire se fait rassurant

«La qualité de notre eau est testée régulièrement et les résultats sont similaires depuis plus de trois ans. À cet égard, c'est avec fierté que j'ai le grand plaisir de vous informer que les récents tests démontrent scientifiquement que notre eau est de qualité comparable à celle d'Amos qui a déjà remporté le titre de meilleure eau au monde», a expliqué le maire dans le communiqué de la Ville.

Notons que Malartic distribuera un communiqué aux citoyens qui sera déposé dans les casiers postaux pour les rassurer sur les tenants et aboutissants de cette histoire.

L'Actualité

23 jan. 2015

Antoine Quinty-Falardeau

Les amandes ont soif

Quatre : c'est le nombre de litres d'eau nécessaires à la production d'une seule amande.

23 jan. 2015 - par [Antoine Quinty-Falardeau](#)



Photo : Getty Images

4

C'est le nombre de litres d'eau nécessaires à la production d'une seule amande. En Californie, où sévit une sécheresse extrême, les producteurs visaient tout de même une récolte record de 953 millions de kilos en 2014. Pour l'environnement, les conséquences sont désastreuses.

Pour irriguer les plantations, les agriculteurs industriels ont foré une importante quantité de puits, afin d'y puiser une eau dormant dans des aquifères depuis des millénaires.

Ce pompage excessif a entre autres contribué à l'affaissement de la vallée de San Joaquin, près de San Francisco. Le sol s'y enfonce de 28 cm par année depuis 2008, menaçant la stabilité de ponts, de routes et de canaux d'irrigation.

Malgré tout, il n'existe toujours pas de politique étatique pour réglementer l'extraction des eaux souterraines ; seuls quelques comtés ont imposé des quotas. Le nombre de permis de forage accordés annuellement a doublé de 2011 à 2013.

L'amande, très demandée sur les marchés internationaux, se vend actuellement de deux à trois fois plus cher qu'il y a cinq ans.

**COMBIEN FAUT-IL DE LITRES D'EAU
POUR PRODUIRE UN KILO DE...**

Viande de bœuf	13 500
Riz (en rizière inondée)	5 000
Amandes	4 000
Pommes de terre	590
Blé	590
Orge	524
Maïs-grain	454
Bananes	346



(Source: Futura-sciences)